L’usurpation d’identité sur le web confirmée en Cassation

Dans un arrêt du 16 novembre 2016 repéré par Legalis, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par un ingénieur informaticien contre l’arrêt de la cour d’appel de Paris.…[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d’audits dans toute la France et à l’étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d’un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d’un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l’Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d’informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Une nouvelle doctrine en matière de cybersécurité

Une nouvelle doctrine en matière de cybersécurité

Jean-Yves Le Drian, ministre de la Défense, a inauguré hier un nouveau bâtiment de 9 000 m2 au centre DGA maîtrise de l'information à Bruz, près de Rennes. À cette occasion, il a dévoilé les grandes lignes de la nouvelle doctrine cyber des armées françaises. Elle reposera sur trois piliers : le renseignement, la protection/défense et la lutte informatique offensive.

« **L'irruption du numérique dans toutes les activités de la vie quotidienne nous oblige à repenser en profondeur l'art de la guerre.** » Hier, à Bruz, au sud de Rennes, dans les locaux de DGA maîtrise de l'information, « **le cœur battant du ministère de la Défense** », Jean-Yves Le Drian a présenté les grandes lignes de la nouvelle doctrine cyber des armées françaises.

Des combattants numériques

Cette doctrine s'appuiera sur trois piliers, a expliqué le ministre de la Défense. D'abord le renseignement, « **pour détecter les actions hostiles et leurs auteurs.** ». Ensuite, la protection et la défense : « **Nous devons bâtir d'épaisses murailles numériques.** » Enfin, la lutte informatique offensive : « **Nous avons besoin de combattants numériques pour riposter et neutraliser les cyber agresseurs.** »

Jean-Yves Le Drian a annoncé la création, en janvier 2017, d'un commandement français des opérations cyber (le « **CyberCom** »), placé sous la responsabilité directe du chef d'état-major des armées.

Ministre de la Cyberdéfense

C'est donc un Jean-Yves Le Drian, « **ministre de la Cyberdéfense** »,qui a passé la journée de lundi en Bretagne. Il a commencé par inaugurer officiellement le Pôle d'excellence cyber à Rennes. Cette association regroupe les chercheurs, les écoles et universités, les entreprises, les collectivités et les industriels qui œuvrent dans le numérique, la cybersécurité et la cyberdéfense.

Deuxième inauguration, un peu plus tard, dans les locaux de la DGA (direction générale de l'armement), à Bruz, au sud de Rennes. C'est ici que sont mis au point tous les systèmes d'information et de communication et les équipements électroniques des forces armées.

Le bâtiment baptisé Louis Pouzin – du nom d'un ingénieur français, précurseur d'Internet – est un bâtiment « **de haute qualité cyber** » qui accueille 270 experts sur 9 000 m2. Il est équipé de plus de 7 000 capteurs de sécurité, de 4 000 prises de réseau, dont 2 000 en fibre optique, le tout enveloppé dans 7 000 m3 de béton. Ici, des ingénieurs travaillent, entre autres, à détecter et à mettre hors d'état de nuire, les ennemis qui veulent capter les conversations téléphoniques des personnalités françaises, ou qui entendent prendra la main, à distance, sur la conduite des véhicules…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Le Drian annonce une nouvelle doctrine en matière de cybersécurité

Prévisions cybercriminalité pour 2017

	**Prévisions cybercriminalité pour 2017**

Nous sommes tombés sur cet article sur le site Internet « Informaticien.be » et n'avons pas pu nous empêcher de le partager avec vous tant il est en accord avec les prévisions ressorties de nos analyses. Aux portes de 2017, les entreprises, administrations et association non seulement vont devoir s'adapter à une réglementation Européenne risquant s'impacter lourdement la réputation des établissements qui devront signaler à la CNIL qu'elle viennent d'être victime de piratage, mais également, l'évolution des techniques de piratage vont augmenter les risques qu'auront les organismes à se faire pirater leurs systèmes informatiques. N'hésitez pas à consulter notre page consacrée aux bons conseils que nous prodiguons depuis de nombreuses années sur https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles.
Denis JACOPINI

Trend Micro présente son rapport annuel des prévisions en matière de sécurité: 'The Next Tier – 8 Security Predictions for 2017'. L'année prochaine sera marquée par des attaques de plus grande envergure à tous les niveaux. Les cybercriminels adopteront des tactiques différentes pour tirer parti de l'évolution du paysage technologique.
« Nous pensons que la General Data Protection Regulation (GDPR) va non seulement changer fondamentalement la manière dont les entreprises gèrent leurs données, mais aussi induire de nouvelles méthodes d'attaque. La tactique du ransomware va également s'étendre pour toucher plus d'appareils, tandis que la cyberpropagande influencera de plus en plus l'opinion publique", déclare Raimund Genes, CTO de Trend Micro.
En 2016, l'on a assisté à une formidable augmentation des vulnérabilités d'Apple avec pas moins de 50 fuites. A cela s'ajoutent 135 bugs Adobe et 76 bugs Microsoft. Alors que Microsoft continue d'améliorer ses facteurs limitatifs et qu'Apple est de plus en plus considéré comme le système d'exploitation prépondérant, ce déplacement apparent des 'exploits' des logiciels vulnérables va encore s'accentuer en 2017.
L'IoT et l'IIoT – dans la ligne de mire des attaques ciblées
L'Internet of Things (IoT – internet des objets) et l'Industrial Internet of Things (IioT – internet industriel des objets) seront de plus en plus dans la ligne de mire des attaques ciblées en 2017. Ces attaques tirent parti de l'engouement croissant suscité par les appareils connectés en exploitant les failles et les systèmes non protégés et en perturbant des processus d'entreprise. L'usage croissant d'appareils mobiles pour surveiller les systèmes de production dans les usines et les milieux industriels, combiné au nombre important de vulnérabilités dans ces systèmes constitue une réelle menace pour les organisations.
Explosion de l'extorsion professionnelle
Le Business E-mail Compromise (BEC) et le Business Process Compromise (BPC) représentent de plus en plus une forme relativement simple et économiquement rentable d'extorsion professionnelle. En incitant un employé innocent à verser de l'argent sur le compte bancaire d'un criminel, une attaque BEC peut rapporter 140.000 dollars. Bien que le piratage direct d'un système de transaction financière exige plus d'efforts, cela représente une manne de pas moins de 81 millions de dollars pouvant tomber aux mains des criminels.
Autres faits marquants du rapport
Le nombre de nouvelles familles de ransomware ne progresse que de 25 %. Mais le ransomware s'étend désormais aux appareils IoT et aux terminaux informatiques autres que les desktops (par exemple les systèmes POS ou les distributeurs automatiques).
Les fournisseurs ne parviendront pas à protéger à temps les appareils IoT et IIoT pour éviter des attaques DoS (refus de service) ou d'autres types d'attaques.
Le nombre de failles découvertes dans les technologies Apple et Adobe augmente, ce qui vient s'ajouter aux « exploit-kits ».
46 pour cent de la population mondiale est aujourd'hui reliée à l'internet : la cyberpropagande ne va cesser d'augmenter, à présent que les nouveaux dirigeants des grands pays sont en place. L'opinion publique risque donc d'être influencée par de fausses informations.
Comme ce fut le cas lors de l'attaque de la Banque du Bangladesh plus tôt cette année, les cybercriminels parviennent à modifier des processus d'entreprise via des attaques BPC, et à en tirer largement profit. Les attaques BEC restent d'actualité pour extorquer des fonds à des employés qui ne se doutent de rien.
Le GDPR produira des changements de politique et administratifs qui auront un lourd impact sur les coûts. Cela exigera aussi des examens complexes des processus de données pour assurer la conformité réglementaire.
De nouvelles méthodes d'attaques ciblées déjoueront les techniques de détection modernes, permettant aux criminels de s'attaquer à différentes organisations.
Original de l'article mis en page : Le ransomware s'étend aux appareils connectés et à l'internet des objets – Press Releases – Informaticien.be

---

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Le ransomware s’étend aux appareils connectés et à l’internet des objets – Press Releases – Informaticien.be

---

Votre caméra IP peut-elle être piratée ?

Votre caméra IP peut-elle être piratée ?

Deux équipes de chercheurs ont découvert des failles de sécurité qui affectent des dizaines de modèles de caméras IP professionnelles et grand public.
Le malware Mirai n'a pas fini de lever des armées d'objets connectés corrompus pour lancer des attaques DDoS. Des chercheurs autrichiens de SEC Consult ont découvert que pas moins de 80 modèles de caméras IP Sony étaient accompagnées de backdoor d'origine exploitable par des pirates.

Les modèles IPELA Engine de Sony affectés

Les experts de SEC Consult ont précisément découvert deux comptes utilisateurs, et leurs mots de passe, non documentés, pour accéder aux caméras IPELA Engine du constructeur japonais. Des systèmes de vidéo surveillance principalement utilisés par les entreprises et les autorités. Ces comptes, baptisés « primana » et « debug » installés par défaut, pourraient être utilisés par des pirates pour prendre le contrôle du serveur Web intégré dans le périphérique depuis Internet (via Telnet/SSH, les services de commandes à distance des objets connectés) en plus d'un accès depuis le réseau local.
Ces « portes dérobées » sont généralement introduites par les développeurs du constructeur à des fins de maintenance ou de test à distance. Ou parfois par des organisations étatiques (comme dans le cas de la backdoor de la NSA sur des routeurs Juniper). Un accès distant qui se transforme en faille de sécurité quand il tombe entre de mauvaises mains (ce qui fut le cas pour Juniper, notamment).

Le correctif de Sony à appliquer en urgence

Pour SEC Consult, il ne fait aucun doute que ces accès backdoor *« permettent à un attaquant d'exécuter du code arbitraire sur les caméras IP concernées [et les] utiliser pour pénétrer le réseau et lancer d'autres attaques, perturber la fonctionnalité de l'appareil, envoyer des images manipulées, ajouter des caméras dans un botnet type Mirai ou espionner les gens »*. La référence à Mirai n'est pas neutre. Le malware s'était emparé de centaine de milliers d'objets connectés, essentiellement des caméras IP, pour lancer des attaques contre le fournisseur de services DNS Dyn, des clients d'OVH ou encore le site du journaliste spécialisé en sécurité Brian Krebs.
Sony a fourni une mise à jour du firmware. A installer avant que des individus malveillants ne se chargent de reconfigurer l'accès des caméras. Selon l'outil en ligne Censys.io, plus de 4 500 de ces caméras Sony vulnérables sont accessibles directement depuis Internet. Dont 1 510 aux Etats-Unis et 256 en France.

Des centaines de milliers de caméras résidentielles

Sony est loin d'être le seul acteur concerné par la sécurité de ses caméras IP. En parallèle, des chercheurs de la firme israélienne Cybereason déclarent avoir découvert au moins deux failles zero day dans une douzaine de familles de caméras IP vendues en marque blanche dans la grande distribution et notamment sur eBay ou Amazon. D'une part, ils ont identifié que le mot de passe du compte par défaut était le même pour tous les modèles de périphérique (« 888888 » en l'occurrence pour l'identifiant « admin »). Mot de passe qu'il est impossible de renforcer puisque le système refuse la combinaison de différents types de caractères (soit uniquement des chiffres, soit des caractères en minuscule ou en majuscule). Une fois identifié, l'utilisateur peut injecter des commandes dans la caméra à partir d'un serveur Web.
D'autre part, les experts ont trouvé un moyen d'accéder à l'objet même si celui-ci est protégé derrière un firewall, en passant par le serveur web du vendeur qui offre un service Cloud (pour visualiser les images à distance sur un PC ou smartphone). Les chercheurs ne détaillent pas la façon dont ils ont procédé. Mais, sur leur blog, ils assurent que *« cet exploit affecte des centaines de milliers de caméras dans le monde entier et nous ne voulons pas que les personnes malintentionnés utilisent nos recherches pour attaquer des gens ou utiliser ces caméras dans de futures attaques botnet »*…[lire la suite]

Original de l'article mis en page : Backdoor et Zero Days pour plusieurs milliers de caméras IP

Ce que les entreprises doivent savoir pour se mettre en conformité avec Règlement européen de protection des données en vigueur dans 18

mois

	Ce que les entreprises doivent savoir pour se mettre en conformité avec Règlement européen de protection des données en vigueur dans 18 mois

Entré en vigueur en mai 2016, le RGPD (Règlement général sur la protection des données) modifie les règles de gestion des données à caractère personnel dans les entreprises. Fin mai 2018, toutes les organisations devront être en conformité. Il vous reste donc moins de 18 mois pour mener ce chantier.

Qui est concerné?

Le RGPD s'applique « au traitement de données à caractère personnel, automatisé en tout ou en partie, ainsi qu'au traitement non automatisé de données à caractère personnel contenues ou appelées à figurer dans un fichier. » Ce règlement s'applique à toute structure (responsable de traitement des données ou sous-traitant) ayant un établissement dans l'Union européenne ou bien proposant une offre de biens ou de services visant les personnes qui se trouvent sur le territoire de l'Union européenne. Les actions de profilage visant cette cible sont également concernées. Ainsi, alors que la loi Informatique et libertés se basait sur des critères d'établissement et de moyens de traitement, le règlement européen 16-679 introduit la notion de ciblage: le critère principal d'application est désormais le traitement des données d'une personne se trouvant au sein de l'UE.

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel?

L'une des difficultés posées par le RGPD va consister à définir les données personnelles concernées. Le règlement stipule qu'il s'agit de « toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable », directement ou indirectement. Des données indirectement identifiantes, telles qu'un numéro de téléphone, ou un identifiant, sont donc concernées. De même, les données comportementales collectées sur Internet (notamment recueillies dans le cadre d'actions marketing de profilage), si elles sont corrélées à une identité, deviennent des données à caractère personnel. Selon le traitement appliqué aux données, des informations non identifiantes peuvent ainsi devenir identifiantes, par croisement des informations collectées. À noter, le RGPD prévoit des exceptions selon les traitements concernés, notamment au niveau des traitements de données RH (recrutement, contrat de travail…), pour lesquels les États membres peuvent prévoir « des règles plus spécifiques pour assurer la protection des droits et libertés » (article 88).

Quelles obligations pour les entreprises?

La loi Informatique et libertés se basait sur du déclaratif initial et des contrôles ponctuels. Le nouveau règlement européen remplace cette obligation de déclaration par une obligation de prouver à chaque moment que l'entreprise protège les données. Dès lors, la structuration même des outils permettant la collecte des données (CRM, DMP, solutions de tracking ou de géolocalisation…), mais aussi les contrats passés avec les sous-traitants et clients sont impactés. « Le règlement couple des notions techniques et juridiques », souligne Thomas Beaugrand, avocat au sein du cabinet Staub & Associés. Il introduit des nouveaux principes et concepts qui renvoient désormais vers plus de précautions techniques. Par ailleurs, les entreprises ont, entre autres, l'obligation de donner la finalité précise de la collecte des données (il s'agit du principe de minimisation, un des grands principes de la dataprotection, qui impose que seules les données nécessaires à la finalité poursuivie pourront être collectées).

Le GRPD impose également le principe de conservation limitée des données, ainsi que celui de coresponsabilité des sous-traitants et des entreprises en matière de protection de la data, qui permet de distribuer les responsabilité en fonction de la mainmise de chacun sur les données.

Enfin, parmi les changements majeurs, la nomination d'un DPO, ou délégué à la protection des données, qui sera obligatoire dans tout le secteur public, ainsi que dans les structures privées qui font des traitements de données exigeant un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle (dans le secteur du marketing, notamment). Il sera le garant de la conformité au règlement (voir encadré en page suivante)…[lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Règlement européen de protection des données: les nouvelles règles de gestion des données

---

Norman Girard, Varonis : 3 statistiques qui montrent que les malwares sont encore là pour un moment

En juin dernier la police russe arrêtait 50 pirates suspectés d'attaques par malware contre des banques. C'est l'une des plus importantes arrestations de hackers de l'histoire de la Russie et les cybercriminels présumés ont volé plus de 45 millions de dollars aux banques attaquées.…[Lire la suite]

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la

réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.
Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement..
(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert
INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Les jouets connectés s’amusent avec nos données personnelles

	Les jouets connectés s’amusent avec nos données personnelles

Une étude technique menée par plusieurs associations de défense des consommateurs dénonce les failles de sécurité et les CGU de plusieurs jouets connectés.

À seulement quelques semaines de Noël, l'association de défense des consommateurs UFC-Que Choisir part en croisade contre les jouets connectés. Cette étude, faite de concert avec l'association norvégienne Forbrukerradet s'attarde sur deux jouets en particulier : la poupée Cayla et le robot i-Que.

Une connexion Bluetooth vulnérable

Sont tout d'abord dénoncées des failles de sécurité qui entourent le protocole Bluetooth. La connexion entre les jouets et le smartphone se fait sans aucun code d'accès. Étant donné qu'ils sont munis d'un micro, un tiers se situant à moins de 20 mètres peut s'y connecter et entendre les échanges avec l'enfant. Il pourrait même prendre le contrôle total du jouet.

La protection des données personnelles passe à la trappe

L'UFC-Que choisir s'en prend aussi la sécurité des données personnelles. Malgré la loi « Informatique et libertés », les conditions contractuelles autorisent la collecte des données vocales. « *Ces données peuvent ensuite être transmises, notamment à des fins commerciales, à des tiers non identifiés. Les données sont aussi transférées hors de l'Union européenne, sans le consentement des parents* » explique l'UFC.

Enfin pour couronner le tout, ces jouets font du placement produit : »*l'étude a ainsi révélé que Cayla et i-Que prononcent régulièrement des phrases préprogrammées, faisant la promotion de certains produits – notamment des produits Disney ou des références aux dessins animés de Nickelodeon*« . L'association de consommateur a donc décidé de saisir la CNIL afin qu'elle contrôle le respect de la protection de données personnelles, ainsi que la DGCCRF pour qu'elle sanctionne les manquements aux dispositions légales et réglementaires sur la sécurité.

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus…) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
  (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE Cybersécurité & Conformité

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : L’UFC-Que Choisir épingle les jouets connectés sur la sécurité des données personnelles – CNET France

---

Alerte ! Des publicités Internet contaminées par des malwares

Alerte ! Des publicités Internet contaminées par des malwares

De très nombreux sites Internet à forte notoriété ayant des millions de visiteurs quotidiens sont touchés. Les systèmes de détection ESET montrent qu'au cours des deux derniers mois, Stegano a été affiché auprès de plus d'un million d'utilisateurs. Stegano se cache dans les images publicitaires affichées sur les pages d'accueil des sites Internet.

Bonjour,
Depuis le début du mois d'octobre 2016, des cybercriminels ciblent les utilisateurs d'Internet Explorer et analysent leur ordinateur pour détecter les vulnérabilités dans Flash Player. En exploitant leurs failles, ils tentent de télécharger et d'exécuter à distance différents types de malwares.
Ces attaques se rangent dans la catégorie des publicités malveillantes, c'est-à-dire que des codes malicieux sont distribués via des bannières publicitaires. **La victime n'a même pas besoin de cliquer sur la publicité** : il suffit qu'elle visite un site Internet l'affichant pour être infecté. Elle est alors renvoyée automatiquement vers un kit d'exploitation invisible **permettant aux cybercriminels d'installer à distance des malwares sur son ordinateur.** Vous trouverez ci-joint notre infographie expliquant la technique utilisée par Stegano pour infecter les ordinateurs.
« **Certaines des charges utiles que nous avons analysées comprennent des chevaux de Troie, des portes dérobées et des logiciels espions, mais nous pouvons tout aussi bien imaginer que la victime se retrouve confrontée à une attaque par ransomware,** » explique Robert Lipovsky, senior malware researcher chez ESET. « Cette menace montre combien il est important d'avoir un logiciel entièrement patché et d'être protégé par une solution de sécurité efficace et reconnue. Si l'utilisateur applique ces recommandations, il sera protégé contre ce genre d'attaque, » poursuit Robert Lipovsky.
« Stegano » fait référence à la sténographie, une technique utilisée par les cybercriminels pour cacher une partie de leur code malveillant dans les pixels d'images présents dans les bannières publicitaires. Ceux-ci sont masqués dans les paramètres contrôlant la transparence de chaque pixel. Cela entraîne un changement mineur des tons de l'image, rendant ces derniers invisibles à l'œil nu pour la victime potentielle.
Afin d'éviter de se retrouver infecté par le malware Stegano, ESET recommande aux utilisateurs de protéger leurs machines avec une solution de sécurité fiable et de mettre à jour les applications et le système d'exploitation.
Pour plus d'informations sur Stegano, nous vous invitons à consulter les deux articles suivants venant de WeliveSecurity. Le premier est l'analyse technique détaillée de Stegano, le second est une interview de Robert Lipovksy, Senior malware researcher chez ESET, expliquant la menace pour le grand public. Nous nous tenons à votre disposition pour plus de détails.

Notre métier : Au delà de nos actions de sensibilisation, nous répondons à vos préoccupations en matière de cybersécurité par des audits sécurité, par des actions de sensibilisation sous forme de formations ou de conférences. Vous apprendrez comment vous protéger des pirates informatiques et comment vous mettre en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles. Audits sécurité, animations de formations en cybercriminalité et accompagnement à la mise en conformité avec le règlement sur la protection des données personnelles. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Denis JACOPINI réalise des audits et anime dans toute le France et à l'étranger des formations, des conférences et des tables rondes pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles. Enfin, nous vous accompagnons dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Le malware Stegano infecte les machines à l'insu de ses victimes

---

Sony retire une backdoor dans ses caméras connectées

Sony retire une backdoor dans ses caméras connectées

Sony a corrigé le code source utilisé dans plusieurs de ses modèles de caméra de surveillance. Une porte dérobée avait été découverte par une société de sécurité informatique. En cette fin d'année, les caméras de surveillance ne sont pas à la fête.…[Lire la suite]

Denis JACOPINI Expert en cybercriminalité et en protection des données personnelles réalise des audits sécurité, vous explique comment vous protéger des pirates informatiques et vous aide à vous mettre en conformité avec le règlement Européen sur la protection des données personnelles. Audits sécurité, animations de formations en cybercriminalité et accompagnement à la mise en conformité avec le règlement sur la protection des données personnelles.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Plus d'informations sur sur cette page.

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Piratage de ses comptes de réseaux sociaux. Comment réagir ?

Piratage de ses comptes de réseaux sociaux. Comment réagir ?

Vos comptes sociaux abritent une somme considérable de données personnelles. Veillez à bien les sécuriser pour éviter les piratages d'individus malveillants.

Prévenir un piratage

1.

Choisissez des mots de passe complexes, différents et non-signifiants !

Aucune personne ou ordinateur ne doit être en mesure de le deviner. La CNIL publie des conseils pour créer un mot de passe efficace, le retenir et le stocker dans une base.

2.

Ne communiquez pas votre mot de passe

Il est vivement déconseillé de communiquer votre mot de passe à une tierce personne, de l'enregistrer dans un navigateur si vous n'avez pas défini de mot de passe maître ou dans une application non sécurisée.

3.

Activez un dispositif d'alerte en cas d'intrusion

La double authentification est une option activable sur la plupart des réseaux sociaux. Lorsque vous vous connectez depuis un poste informatique inconnu, le réseau social vous demandera de confirmer l'accès en entrant un code que vous aurez reçu par sms ou par courrier électronique. D'autres fonctions proposent simplement de vous alerter si une personne extérieure tente de se connecter à votre compte depuis un terminal inconnu (PC, smartphone, tablette, mac).

4.

Déconnectez à distance les terminaux encore liés à votre compte

La encore, cette option disponible sur la plupart des réseaux sociaux vous permet d'identifier l'ensemble des terminaux avec lesquels vous vous êtes connectés à votre compte. Lorsque cela est possible, il est conseillé de désactiver le lien avec les terminaux dont vous ne vous servez plus. Une connexion identifiée depuis un navigateur inconnu ou une ville inconnue pourra vous mettre la puce à l'oreille.

5.

Désactivez les applications tierces connectées à votre compte

Il arrive que les applications tierces connectées à votre compte soient vulnérables à une attaque extérieure. Il est conseillé de désactiver les applications tierces dont vous avez autorisés l'accès par le passé et qui ne vous servent plus.

6.

Réglez vos paramètres de confidentialité

En devinant votre nom, votre fonction, votre liste d'amis, une personne mal intentionnée pourrait facilement déduire des informations qui servent à réinitialiser votre compte ou simplement à usurper votre identité afin de changer votre mot de passe par exemple.

Repérer un piratage

- votre mot de passe est invalide
- des tweets/posts imprévus sont envoyés depuis votre compte
- des messages privés sont envoyés de façon non volontaires
- des comportements inhabituels ont lieu sur votre compte sans consentement (comme suivre, se désabonner, ou bloquer)
- une notification de la part du réseau social vous informe que « Vous avez récemment changé l'adresse électronique associée à votre compte. »

Réagir en cas de piratage

1. Signalez le compte piraté auprès du réseau social
2. Demandez une réinitialisation de votre mot de passe
3. Une fois votre compte sécurisé, n'oubliez pas de parcourir les rubriques « sécurité » proposées par ces réseaux sociaux

---

Notre métier : Au delà de nos actions de sensibilisation, nous répondons à vos préoccupations en matière de cybersécurité par des audits sécurité, par des actions de sensibilisation sous forme de formations ou de conférences. Vous apprendrez comment vous protéger des pirates informatiques et comment vous mettre en conformité avec le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles. Audits sécurité, animations de formations en cybercriminalité et accompagnement à la mise en conformité avec le règlement sur la protection des données personnelles. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)
Denis JACOPINI réalise des audits et anime dans toute le France et à l'étranger des formations, des conférences et des tables rondes pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles. Enfin, nous vous accompagnons dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet,...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle,...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Cabinet de Consultants en Sécurité Informatique et en Protection des Données Personnelles

Contactez nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Prévenir, repérer et réagir face au piratage de ses comptes sociaux | CNIL